

DEL-2020-133

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DETURCHE, DUNAND, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GOURDIN, GYSELINCK, HAVEL, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOÛËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.
MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, PINARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme METRAL, MUGNIER.
MM. BARTHALAIS, DEFAGO, GILET, HACQUIN, MATHIAN, PETIT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, MERMIER.
MM. AMADIO, BARBIER, BOISIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CHARRAT, CHASSAGNE, FONTAINE, GAUDIN, GONDA, HERBRON, LEROY, LOMBARD, MODURIER, PEROU, VILLARD.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale
Mmes ASSIER, CHATELET, FORSTER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 64
Représentés par mandat : 8

Objet : REFORME DES STATUTS DU SYANE - PRECISIONS APPORTEES AUX STATUTS APPROUVES LE 19 DECEMBRE 2019

Exposé du Président,

Créé en 1950, le SYANE a révisé ses statuts à huit reprises (1985, 2003, 2007, 2009, 2013, 2015, 2017, 2019) en lien avec le développement de ses activités dans l'exercice de ses compétences, pour répondre à l'évolution législative ou encore à celle de son périmètre.

La dernière révision des statuts du Syndicat, approuvée par délibération du Comité syndical le 19 décembre 2019, lui a notamment permis de faire évoluer les modalités de composition du Comité et du Bureau syndical, et les modalités d'élection de ses membres.

En outre, compte tenu de mises à jour législatives et réglementaires, et pour répondre aux attentes des adhérents du SYANE et à l'évolution de certaines missions, des précisions et compléments à certaines compétences optionnelles du Syndicat (Eclairage public et IRVE) ont été apportés.

La Préfecture a émis des remarques sur les statuts tels que validés par le Comité syndical le 19 décembre 2019, et demandé au SYANE d'apporter quelques précisions.

Il est donc proposé d'actualiser les statuts du SYANE, afin de :

- préciser les modalités de fonctionnement du comité syndical, compte tenu de l'article 31 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui a modifié depuis le renouvellement général (initialement prévu en mars 2020) les dispositions de l'article L5721-2 du CGCT pour prévoir la possibilité pour les EPCI de ne plus se limiter aux membres de leur organe délibérant pour désigner des membres représentants au sein des instances du Syndicat,
- mettre à jour de la liste des EPCI-FP membres du SYANE en annexe 2, compte tenu de l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois et de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, intervenues depuis le 19 décembre 2019,
- compléter l'article relatif aux modalités de transferts de la compétence « éclairage public » pour les EPCI-FP, en mentionnant le cas d'un transfert de compétence par un EPCI-FP ayant reçu lui-même transfert de la compétence « éclairage public » à titre facultatif par ses communes membres,
- mettre à jour la rédaction de l'article 5.1.3 qui vise des dispositions de loi désormais abrogées (relatives aux Certificats d'énergie, CEE),
- mettre à jour la rédaction de l'article 3.2.4 relatif à la compétence « Création, entretien et exploitation des d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » pour tenir compte de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
- élargir le périmètre des services mutualisés proposés par le SYANE, dans le domaine du numérique (cartographie numérique PCRS, téléphonie mobile, services aux collectivités dans le domaine informatique et numérique).

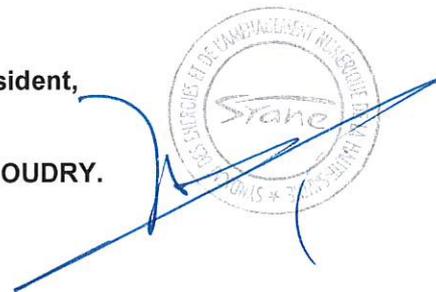
Les membres du Comité sont invités à :

1. approuver la modification des statuts du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, tels qu'annexés à la présente délibération ;
2. autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.



The image shows a blue ink signature of J.P. Amoudry over a circular official stamp. The stamp contains the SYANE logo and the text 'SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAOIE' around the perimeter, with 'SUISSE' at the bottom.